
*ORDRE du Commandant du Cap , pour indiquer qu'il y a des Negres
Epaves au Corps-de-garde de la même Ville.*

Du 6 Avril 1704.

ON fait à savoir qu'il y a des Negres Marons au Corps-de-garde au Cap; et comme ils ne sont pas étampés , et qu'on ne sait point à qui ils appartiennent , ceux qui en auront s'y trouveront Mercredi prochain , huitieme Avril , pour les reconnoître et les retirer.

Les Huissiers publieront le contenu ci-dessus aux portes de toutes les Eglises Dimanche prochain. DONNÉ le , etc.

Signé DE CHARITTE.

*R. au Siege Royal du Cap , à la requête de M. de Charitte , le 17 du
même mois d'Avril,*

ARRÊT